

Comité syndical du 26 juin 2024

DL2024_06/02

SE2024-01 SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DES QUAIS DE TRANSFERT ET DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DU SYNDICAT VALORIZON – ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **18 juin 2024**, s'est réuni, salle de la Maison de l'Economie Circulaire à DAMAZAN, le **mercredi 26 juin 2024 à 14h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5);

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1);

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mme DUCOS, MM. BARJOU, BIASOTTO, BORDENEUVE, DE COLOMBEL, DERC, GIRARDI, KLEIBER, LAVILLE, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, VERDELET (14)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. BARJOU, M. BILIRIT par M. VERDELET, Mme BONNEAU par M. DERC, M. BOUSQUIER par Mme DUCOS, M. BRUYERE par M. ROSIER, M. CAMINADE par M. SEGALA, Mme FOUNAUD-VEYSSET par M. BIASOTTO, M. GOZZERINO par M. KLEIBER, Mme PRELLON par M. LAVILLE, M. FLORIO par M. PIN, M. LORENZELLI par M. GIRARDI, M. LERDU par M. BORDENEUVE, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL (13)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jacques VERDELET

Nombre de délégués présents : 14

Représentés : 13

TOTAL : 27

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO et Marie-Claude ARQUEY

DL2024_06/02

SE2024-01 SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DES QUAIS DE TRANSFERT ET DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DU SYNDICAT VALORIZON – ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n°DL2024_03/12 du 13 mars 2024 qui autorise le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour la surveillance des émissions des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) des quais de transfert et de la plateforme de compostage du Syndicat ValOrizon,

Vu la consultation SE2024-01, publiée sur le profil acheteur du Syndicat VALORIZON en date du 10/04/2024, avec un délai limite de remise des offres fixé au 15/05/2024, avant 16h00,

Considérant qu'au terme du délai susvisé, 7 plis ont été déposés, à savoir :

- Lot 1 Surveillance des eaux : 3 plis
- Lot 2 Surveillance des émissions atmosphériques : 4 plis

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères de jugement suivants, communs à l'ensemble des lots :

- Valeur technique : 60%,
- Valeur financière : 40%,

Considérant l'agrément pour la totalité des candidatures présentées, pour l'ensemble des lots,

Considérant le classement final du Lot 1 relatif à la Surveillance des eaux, identifiant en première position la proposition du candidat LABORATOIRE DES PYRÉNÉES ET DES LANDES, pour un montant estimatif de 294 948,00 € HT sur la durée du marché.

Considérant le classement final du Lot 2 relatif à la Surveillance des émissions atmosphériques, identifiant en première position la proposition du candidat SOCOTEC ENVIRONNEMENT, pour un montant estimatif de 78 520,00 € sur la durée du marché.

Considérant le PV de la Commission d'Appel d'offres en date du 26 juin 2024,

Considérant ce qui précède, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de procéder à l'attribution du présent marché aux candidats susvisés.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer le marché SE2024-01 Surveillance des émissions issues des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et des autres sites de ValOrizon, dont les lots ont été attribués comme suit :
 - Lot 1 Surveillance des eaux : LABORATOIRE DES PYRÉNÉES ET DES LANDES, dont le siège social se situe au 88 rue des Ecoles, 64150 LAGOR, pour un montant estimatif de 294 948,00 € HT sur la durée du marché ;
 - Lot 2 Surveillance des émissions atmosphériques : SOCOTEC ENVIRONNEMENT, dont le siège social se situe au 5 Place des Frères Montgolfier, 78280 Guyancourt, pour un montant estimatif de 78 520,00 € sur la durée du marché.
- Article 3 : **PRÉCISE**, que le présent marché prend effet à la date de notification de l'Acte d'Engagement, pour une durée initiale de 24 mois, renouvelable 1 fois, dans la limite d'une durée totale de 48 mois ;
- Article 4 : **PRÉCISE**, que les crédits sont prévus au BP 2024 et suivants ;
- Article 5 : **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération ;
- Article 6 : **AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement ou la prise d'avenant au présent marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 4 juillet 2024